



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AGPL/FVF du lundi, 23 mars 2015, 10 h 30 à 12 h 30 à l'hôtel Löwen, Bassersdorf

Bienvenue et excuses

Le président, Monsieur Daniel Klaus, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux 22 membres présents.

Les personnes/entreprises suivantes se sont excusées:

Nom	Prénom	Entreprise	Lieu
Chazzi	Nicolas	Carletti Sanitaire	Acacias-Genève
Corminboef	Marcel	Fennec-Concept	Savagnier
		Marcel Corminboef SA	Domdidier
		Marti + Co. AG	Buchs
		Sousa GAZ	Fribourg
		Bati Service	Perly
		Grosch S.à.r.l.	Genève
		Aeberhard Sanitär GmbH	Altnau
		Aldo et Walter Di Cesare	Cudrefin
Jaquet	Pascal	JAQUET Pascal & Jean-Bernard	Genève
Gerdsmeier	Michael	Fredy Blust GmbH	Romanshorn
Meroz	Robert	Meroz et fils sàrl	Mies
Perren	Robert	Perren Haustechnik	Zermatt
Staub	Patrick	TCS Section VD	Cossonay
Schori	Reto	Gaszentrum Schori AG	Bolligen
Bitter	Anton	A. Bitter + Sohn Transport AG	Wallbach
Aebischer	Pierre-André	APA Gaz	Autigny
Fischer	René	Farelec Fischer	Zäziwil
Dähler	Samuel	Sanitäre Anlagen	Gals
Finger	Urs	Carrosserie Finger	Leuzingen
Philippe	Di Pasquale	Atelier PI	Confignon
Rüst	Thomas Martin	Agreta AG	Münchenstein
Munz	Benjamin	PRO GAZ	Morat

L'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle d'Alltax SA ainsi que les comptes 2014 ont été joints à l'invitation de l'AG de ce jour. Aucune objection n'a été opposée à l'ordre du jour.

Reto Locher se met à disposition pour compter les voix.

Point 1 de l'ordre du jour : Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 9 avril 2014 a été publié dans le journal de l'ASS – « Schweisstechnik/Soudure » édition 5/2014 ainsi que sur le site internet de l'AGPL. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.



Point 2 de l'ordre du jour : Rapport du président

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail Technique

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail Formation

Les rapports annuels du président et des groupes de travail Technique et Formation ont été publiés sur le site internet de l'AGPL. Chaque membre en a reçu un exemplaire par courrier postal. Les membres n'ont pas soulevé d'objections concernant les rapports annuels. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour : Acceptation des comptes annuels

Les membres ne formulent pas d'objections concernant les comptes annuels 2014. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport de révision de Alltax AG

Les membres n'ont pas soulevé d'objections concernant le rapport de révision 2014 qui a été envoyé par la poste. Il est accepté à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour : Décharge

La demande de l'organe de révision d'accepter les comptes et la décharge du comité a été acceptée sans opposition.

Point 8 de l'ordre du jour : Mutations 2014

Entrées 3

Corroprot, Illnau
Souza Gas, Fribourg
Garage Voigtmann AG, Winterthour

Démissions 5

BEO Wohnmobile GmbH, Wilderswil
Camping Madulain, Madulain
Felix Müller, Aarau
Schibig GmbH, Goldau
Total (Suisse) SA, Vernier

L'AGPL compte 101 membres le 31.12.2014

Comparé à l'année précédente :

L'AGPL comptait 103 membres le 31.12.2013

Le président souhaite la cordiale bienvenue aux nouveaux membres présents, Monsieur Voigtmann, Garage Voigtmann et Monsieur Weinmann, Corroprot.

Monsieur Weinmann et Monsieur Voigtmann font une brève présentation de leurs entreprises.

De plus le président souhaite mentionner qu'au début 2015 la AGRETA AG et SOCAR sont devenus membres de l'AGPL.

Point 9 de l'ordre du jour : Élection de chaque membre du comité

Le président dit au revoir à Ueli Arber en tant que chef du groupe de travail Technique et lui remercie de son engagement extraordinaire durant les dernières années. Nous sommes heureux que Ueli va participer, au nom de l'AGPL, à des diverses réunions des groupes de travail en 2015. René Fischer est désormais le chef du groupe de travail Technique.

Un grand merci aussi à Christoph Abert, vice-président. Malheureusement il ne pouvait pas être présent ce jour. Le président souhaite mentionner son engagement extraordinaire pour l'AGPL et lui remercier chaleureusement.



Avec Eduard Ritter, inspecteur des chaudières de l'ASIT, nous avons trouvé une personne compétente pour assurer la succession du vice-président. Malheureusement il a dû s'excuser en dernière minute - nous lui souhaitons la bienvenue même lorsqu'il est absent.

En plus, Robert Brand fait désormais partie de la direction de l'AGPL en tant que directeur. Il avait la possibilité de se présenter lors de l'assemblée générale extraordinaire le 5 décembre 2014.

Selon les statuts le comité est élu pour une période de 3 ans. Les dernières élections ont eu lieu en 2012. Par conséquent, le comité sera élu aujourd'hui.

Le président nomme chaque membre du comité :

- Président : Daniel Klaus
- Vice-président : Eduard Ritter
- Chef du groupe de travail Formation : Renzo Montagne
- Chef du groupe de travail Technique : René Fischer
- Finances : Urs Vögeli

Le comité est élu en bloc et à l'unanimité.

Le président est élu à l'unanimité.

Le président invite les membres présents à s'engager activement dans l'association.

Point 10 de l'ordre du jour : Élection de l'organe de révision

L'organe de révision Alltax AG est nommé pour une nouvelle année à l'unanimité.

Ruedi Selzam mentionne qu'il faut faire attention à l'assujettissement à la TVA (au moins CHF 100 000.00 provenant de prestations imposables) lors d'une poursuite de la progression des chiffres d'affaires.

Point 11 de l'ordre du jour : Vote modification des statuts DE (nom français AGPL)

Urs Voegeli explique les différents points de la modification de statuts à l'aide des modifications marqués en jaune dans les statuts distribués avant l'AG. Les modifications ont été faites à l'art. 3, affiliation.

Les membres acceptent les modifications des statuts sans opposition.

Point 12 de l'ordre du jour : Budget 2015

Le budget est présenté. Les membres ne formulent pas d'objections ou de questions. Lors du vote qui suit, le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

Point 13 de l'ordre du jour : Perspective du directeur

Robert Brand se présente brièvement et explique ses tâches et objectifs à l'aide de quelques diapositives (ci-après).

Bilan		Planification des mesures	
Existant	Améliorable	Améliorable	Mesures
conscience élevée de sécurité	conscience de sécurité	conscience de sécurité	documenter et évaluer la Hot Line
comité dynamique	structures et procédures	structures et procédures	simplifier, documenter
compétence élevée	reconnaissance de l'AGPL sur le marché	reconnaissance de l'AGPL sur le marché	informer de manière proactive et neutre
regain d'intérêt des membres	communication avec les membres	communication avec les membres	communiquer la valeur ajoutée et en profiter
relations étendues	profiter des contacts de manière ciblée	profiter de ses contacts de manière ciblée	acquérir de nouveaux membres
finances stables	recettes durables	recettes	s'appuyer sur une large base
conscience de la valeur ajoutée de l'AGPL	présence sur le marché	présence sur le marché	présence professionnelle et uniforme

Participation à l'établissement de l'AGPL		Participation à l'établissement de l'AGPL	
<p>Atmosphère de renouveau à l'AGPL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons la clairvoyance GPL pour l'avenir - nous sommes le centre neutre de compétence GPL - nous souhaitons une reconnaissance substantielle sur le marché de GPL - Nous nous réjouissons de tout membre motivé qui nous soutienne pour atteindre ces objectifs - la valeur ajoutée de l'AGPL est une valeur ajoutée pour nos membres <p>- Compétence GPL à valeur ajoutée -</p>		<p>Atmosphère de renouveau à l'AGPL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons la clairvoyance GPL pour l'avenir - nous sommes le centre neutre de compétence GPL - nous souhaitons une reconnaissance substantielle sur le marché de GPL - Nous nous réjouissons de tout membre motivé qui nous soutienne pour atteindre ces objectifs - la valeur ajoutée de l'AGPL est une valeur ajoutée pour nos membres <p>- Compétence GPL à valeur ajoutée -</p>	

Point 14 de l'ordre du jour : Divers

Reto Locher mentionne avoir constaté une grande incertitude dans le secteur « manifestation ». Les organisateurs ne savent pas exactement à qui s'adresser et reçoivent par conséquent des différentes informations de diverses instances. L'AGPL doit veiller à ce que cette situation se change et que toute information ait le même contenu et puisse clarifier les choses. Il propose que, par exemple, l'AGPL décharge les comités d'organisation des manifestations de ce travail.

Martin Krüsi estime que ces informations devraient être fournies par une instance supérieure, au niveau des cantons.

Monsieur Kössler explique que la difficulté réside dans le fait que ces contrôles ne sont pas obligatoires - ce qui est correct.

René Fischer répond que ce problème a été reconnu et qu'il sera atténué avec la nouvelle répartition entre utilisateur et contrôleur. Il faut faire connaître cette nouvelle répartition dans les communes.

Daniel Klaus présente le texte de l'ordonnance OPA, art. 32c installations GPL (ci-après) et l'explique en quelques mots.

OPA, art. 32c installations GPL

1 Les installations pour l'entreposage et l'utilisation de gaz liquéfié (installations GPL) doivent être construites, exploitées et entretenues de telle manière que tout incendie, explosion, retour de flamme et intoxication soit évité et que les dommages en cas de dérangement soient limités.

2 Les installations GPL doivent être protégées contre toute détérioration mécanique et tout incendie.

3 La zone d'installation des installations GPL doit être suffisamment aérée.

Le gaz d'échappement et l'air vicié doivent être éliminés sans risques.

4 Les installations GPL ne doivent être installées, modifiées, entretenues ou contrôlées que par des personnes disposant de connaissances suffisantes. Les installations GPL doivent être contrôlées avant la mise en service ainsi qu'après la remise en état ou des modifications. Ce contrôle comprend notamment un essai d'étanchéité.

Après la mise en service les installations GPL doivent être contrôlées régulièrement.

5 Lors de l'édiction de directives sur les installations de gaz liquéfié concernant l'installation, utilisation, contrôle et formation, la commission fédérale de coordination explicite également l'article 49a de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers et l'article 129 de l'ordonnance sur la navigation intérieure.

L'élaboration de telles directives incombe à une commission spécialisée, dans laquelle les offices fédéraux concernés et le groupe d'experts cercle de travail GPL sont représentés.

Situation de départ

Les actuelles directives de la formation se fondent sur les quatre directives sur les gaz liquéfiés qui doivent être adaptées conformément à l'état de technique.



Après une brève discussion, l'AG est clôturée à 12 h 30.

La secrétaire

Le président



Anja Dold



Daniel Klaus